

LETTRE D'INFORMATION DU PAYS DE CITRY

DANS CE NUMERO

Rentrée scolaire 2020-2021.....	2
Actions de la mairie face à l'épidémie du COVID.....	2
Protection de l'environnement et transition écologique.....	3
Le bornage des propriétés.....	4
Chutes d'arbres sur le réseau électrique et recherche de solutions.....	5
Antenne de radiotéléphonie.....	5
Agenda et informations.....	6
Un peu d'histoire.....	7

NOVEMBRE 2020



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

La rentrée s'est faite pour tous, à l'école et dans le cadre du travail. Les enfants ont retrouvé l'école et leurs enseignants. Le périscolaire est de nouveau fonctionnel. Avec Mme Laurette Decampenaire, adjointe en charge du scolaire et du périscolaire, nous avons choisi d'ouvrir l'école et le périscolaire pour aider les parents et préparer le retour de tous les enfants en classe dès le 14 mai.

L'engagement et le travail des enseignants a assuré une rentrée scolaire de qualité en septembre. Cependant, la résurgence de la pandémie de Covid 19 nous impose de vivre avec un grand sens des responsabilités pour nous protéger et protéger les autres. Le respect des gestes barrières reste la mesure la plus efficace pour faire baisser la circulation du virus et vivre presque normalement avant la venue d'un vaccin. On ne peut que se féliciter des comportements réfléchis et responsables des habitants de Citry qui nous permettront de passer ce mauvais cap.

Les élus développent diverses initiatives pour vous accompagner. Ainsi, le bureau des solidarités, projet structurant de la campagne, est devenu une réalité sous le pilotage de Mme Julie Poirée, conseillère.

Le CCAS, avec Mme Rosane Douglas Taillepière, devient un

appui de ce bureau. M. Jacques Collet, adjoint, continuera son engagement envers les aînés et dans le suivi des travaux. Il sera épaulé par l'expertise professionnelle de MM. Miguel Leblanc, Raymond Damascène, Jérôme Pommé et Benoît Piriou, conseillers municipaux. M. Febvre Philippe, adjoint, se confronte aux questions d'urbanisme et de sécurité pour vous servir dans vos requêtes.

Le curage du fossé de la rue de la Marne et la réfection du regard des eaux pluviales situé à proximité du Pont de la rue de la Marne ont retenu l'attention de M. Florian Brayer, conseiller municipal.

M. Jérôme Pommé et Mme Noëlle Tour se préparent à l'embellissement de la commune. Mme Estelle Bessac, adjointe, a pris la responsabilité de la communication et vient de produire le premier bulletin. Mesdames Corinne Ritzenthaler et Angélique Belin, élues, ont un rôle dans l'école pour la première et envers les adolescents pour la seconde. L'action des élus va se poursuivre le plus normalement possible. Nous n'en sommes qu'aux prémices et le travail des commissions va permettre à chaque élu de s'engager.

Se pose l'organisation des événements que nous avons l'habitude de conduire avec la participation des habitants. Nous ferons preuve d'imagination pour remplir cette mission d'animation culturelle et festive. Tout ne peut être arrêté. Nous trouverons les adaptations nécessaires pour garder le lien avec vous et garantir la sécurité de tous.

Je vous sais courageux et solidaires dans l'intérêt de toutes et de tous. Bien à Vous.

Thierry Fleischman





BACHELIERS

2

Tous les ans depuis 2016, la municipalité de Citry offre la somme de 75 euros en chèques cadeaux aux bacheliers de Citry.

Pour en bénéficier, les bacheliers doivent se faire connaître auprès de la mairie au 01 60 23 60 27.

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021: UNE RENTREE CONDITIONNEE

Cette nouvelle rentrée scolaire s'organise autour de la COVID-19 et des mesures protocolaires changeantes suivant l'évolution du virus. La mairie de Citry en lien avec le SIRPI met tout en œuvre pour s'adapter, comme cela a été le cas lors de la reprise de l'école mi-mai (masque, gel hydroalcoolique, produit virucide, nettoyage plus fréquent des locaux, mobilisation du personnel du SIRPI en soutien aux instituteurs, distanciation, gestes barrières). En effet la mairie, en lien avec les annonces gouvernementales, avait pris la décision de rouvrir l'école à tous lors du déconfinement et de proposer un accueil périscolaire le matin et le soir. Par cette décision, favorisant la réussite scolaire, facilitant le retour à l'emploi des parents et contribuant à la relance de l'activité économique, la mairie a su faire preuve d'adaptation pour respecter un protocole sanitaire fluctuant. Par ailleurs, si l'enseignement à distance devait reprendre totalement ou partiellement, la mairie renouvellerait la mise à disposition des ordinateurs et des tableaux numériques effectuée pendant le confinement. Cette initiative avait permis de répondre aux besoins de cinq familles.

La mairie de Citry remercie tout particulièrement les professeurs et le personnel du SIRPI pour leur investissement et leur participation active au projet d'accueil des élèves post-confinement, ainsi que les parents, qui au-delà de leurs tâches éducatives et de soins, ont dû contribuer à l'apprentissage scolaire.



CABINET MEDICAL ET LOGEMENT SOCIAL

A trois Reprises, nous avons sollicité deux cabinets spécialisés dans la recherche d'un médecin pour la commune de Citry. Rien n'y a fait, même après une information auprès des facultés de médecine parisiennes et une tentative de partenariat à l'échelle régionale. Le logement ayant été refait, nous l'avons loué à une jeune famille en recherche d'hébergement.



ACTIONS DE LA MAIRIE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

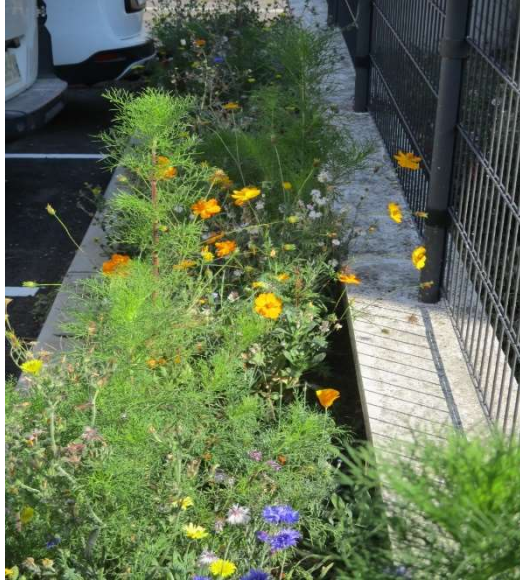
Comme vous l'avez constaté, l'équipe municipale est à vos côtés pour vous aider dans cette crise sanitaire inédite. Dès le 20 mars, des élus se sont emparés de la problématique des masques. Il ne s'agissait plus de tergiverser, masques ou pas masques. Le maire, quelques élus et des habitants ont assuré la distribution de 2100 masques, d'abord aux aînés, puis à tous les habitants. À noter l'effort de Mme Julie POIRÉE qui a impulsé la confection de 200 masques en tissu lavable. À l'initiative de certains habitants, un réseau d'entraide s'est mis en place, notamment pour aller faire les courses des habitants les moins mobiles. Le port du masque s'impose à tous aujourd'hui comme le moyen de protection de soi et des autres. Respectons les gestes barrières, protégeons-nous pour préserver notre société. L'effort à fournir est nécessairement collectif et concerne toutes les classes d'âge. La mairie tient à remercier Messieurs François PRIEUR et Jean Christophe GOETZ, pharmaciens de Saâcy, qui ont gardé leur sang-froid face à l'épidémie. Les conseils de ces professionnels de la santé, scientifiques pédagogues, furent, pour les élus, une aide précieuse dans les prises de décision (distribution de masques) à l'égard d'administrés légitimement inquiets ou désinvoltes face à la propagation de l'épidémie. Leur sérénité et leur courage, comme ceux des employés de la pharmacie, ne se sont jamais démentis.

Nous sommes actuellement confrontés à une nouvelle vague de la covid 19; il s'agit encore d'une épreuve difficile où nos habitudes de vie sont contraintes ou bouleversées. La municipalité de Citry a pleinement conscience des efforts qui vous incombent et tient à remercier chacun d'entre vous pour le sérieux et le courage avec lesquels vous appliquez les préconisations sanitaires afin de vous protéger et de protéger les autres. C'est grâce aux bonnes pratiques de tous que la tendance pourra évoluer favorablement dans l'attente d'un vaccin efficace.

Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à contacter la mairie et/ou le bureau de la solidarité.

Nous savons qu'une solidarité active se développe entre tous. C'est une satisfaction pour notre village.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE



Le conseil municipal de Citry s'est engagé dans une politique volontariste de protection de l'environnement. Il s'agit pour le moment de petits pas. Nous travaillons sur la construction d'une démarche qui se veut vertueuse.

- Depuis deux ans, il n'y a plus d'utilisation de produits phytosanitaires excepté au cimetière.
- Les fossés et bordures de chemins ne sont débroussaillés qu'à partir du mois de juillet pour permettre la floraison de certaines plantes et la protection de la petite faune des champs.
- L'engagement d'un second agent communal facilite le suivi des préconisations environnementales (binage, respect des périodes de débroussaillage, fleurissement de la commune, plantation et arrosage des jachères fleuries...).

- Sur le chantier de la rue du Plessier, Messieurs Michel et Florian BRAYER, viticulteurs, musiciens et ayant des fonctions dans le cadre du conseil communal, ont donné le «la» en ensemençant des trottoirs non recouverts d'enrobé avec des jachères fleuries. Ils ont pris en charge le fleurissement des bacs communaux avec des giroflées. Merci à eux.

- Les viticulteurs de la commune participent à la transition écologique en adoptant des façons de travailler de plus en plus respectueuses de l'environnement : binage des vignes, tentative de désherbage des sols des vignes avec le broutage hivernal de moutons sur certaines parcelles, utilisation de produits en biocontrôle à proximité des maisons.

Nous souhaitons bon courage aux vignerons qui participent à l'aménagement raisonné de notre territoire en produisant un champagne d'excellence. Leur engagement est un élément de valorisation de la commune au plan touristique et s'inscrit pleinement dans les attentes du Parc naturel régional de la Brie.



LE BORNAGE DES PROPRIETES



Quand est-il nécessaire de réaliser un bornage ?

Trop souvent, des doléances entre voisins expriment un désaccord en ce qui concerne les limites de propriétés.

Ces limites doivent être juridiquement fixées afin d'éviter une construction en limite de propriété qui empiéterait sur le terrain voisin et serait contrainte à destruction. La réalisation du bornage est nécessaire et permet d'obtenir une garantie pour l'avenir, notamment en cas de désaccord sur l'implantation d'une clôture ou d'un mur. Cette démarche doit donc être réalisée en présence des parties concernées et avec leur accord.



4



En limite de route, de chemin communal, où s'arrête ma propriété ?

En bordure de voirie communale, l'article L112-1 du code de la voirie routière expose que : « L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. »

En cas d'absence de plan d'alignement, on constate « la limite de fait », c'est-à-dire la limite entre la partie entretenue par le propriétaire et celle entretenue par la commune. Cette limite de fait est définie par les bornes de propriété.



Que faut-il pour réaliser un bornage ?

Il est indispensable de recourir à un géomètre-expert et d'avoir pris connaissance au préalable des documents suivants dans l'ordre décroissant d'intérêt :

- tout bornage contradictoire préexistant ;
- les informations chiffrées sur la position des limites présentes dans les titres de propriétés ;
- les limites apparentes et la nature des lieux (fossés, talus, murs, clôtures...) ;
- les connaissances des gens sur les limites proposées et respectées antérieurement ;
- les documents cadastraux.



Le cadastre est un document fiscal et ne peut pas être assimilé à un titre de propriété.

En cas de désaccord entre les parties sur les limites de propriétés ou lorsqu'un voisin refuse de participer aux opérations de bornage amiable, le propriétaire devra saisir le tribunal de grande instance (TGI) qui procédera alors à un bornage judiciaire.



CHUTES D'ARBRES SUR LE RESEAU ELECTRIQUE ET RECHERCHE DE SOLUTIONS

Au cours du mois de juillet 2020, des chutes d'arbres, issus de la même parcelle de terrain le long du CD 70 en direction de Pisseloup, ont interrompu la distribution de l'énergie électrique par deux fois en l'espace d'une semaine. Le propriétaire identifié de la parcelle boisée a été destinataire d'un courrier en recommandé qui est revenu en mairie.

Sur les 24 propriétaires de bois déjà contactés, quatre dont la commune, ont fait réaliser un abattage complet sur les parcelles. Pour les autres propriétaires, le problème reste entier et leur responsabilité demeure engagée. Les arbres en surplomb des installations électriques et de la route départementale 70 sont accidentogènes, ce que constatent l'agence routière de Seine-et-Marne et la société Enedis.



Malgré de multiples élagages, les chutes de branches ou d'arbres sur les lignes de haute tension s'accroissent depuis deux ans, été comme hiver. Il s'ensuit des ruptures dans l'alimentation en énergie électrique et parfois des blocages de la circulation routière. La mise en danger des personnes est réelle. Monsieur le Maire a demandé officiellement à la société Enedis et à l'Agence routière du département de Seine-et-Marne de procéder à l'enfouissement des lignes électriques sur le CD 70, du Petit Champêtret au ru de la Pierre (entrée de Pisseloup). Cet enfouissement, s'il se réalisait, n'exonérerait pas les propriétaires des parcelles boisées d'entretenir leur(s) parcelle(s). Trop d'arbres sont mûrs ou malades comme les frênes. Ce coteau boisé doit être régénéré par un abattage franc de toutes les parcelles, ce qui aurait le mérite de le stabiliser avec des végétaux jeunes.

ANTENNE DE RADIOTELEPHONIE



En janvier 2018, le gouvernement, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes et les opérateurs mobiles ont signé un accord visant à généraliser une couverture mobile pour tous les Français.

Des moyens doivent être donnés aux territoires ruraux pour surmonter un enclavement préjudiciable et favoriser un accès plus aisé aux services divers qui contribuent à améliorer la vie quotidienne. L'amélioration de la couverture en téléphonie mobile participe ainsi à la mise en sécurité de tous, à la réduction des inégalités territoriales et favorise une plus grande cohésion économique, culturelle et sociale de notre commune.

La téléphonie mobile fait partie de notre vie quotidienne. Les téléphones mobiles mais aussi les objets connectés ne pourraient fonctionner sans ces installations. La commune de Citry est actuellement faiblement couverte en 4G et des projets d'installations d'antennes de radiotéléphonie sont en cours de développement.

Le conseil municipal s'est prononcé en novembre 2019 pour l'installation d'une antenne de radiotéléphonie à l'est de la commune (derrière le cimetière de Citry) afin d'atteindre le seuil « très bonne couverture » pour le bourg, et particulièrement pour l'axe ferroviaire dont la sécurité doit être assurée.

Cependant, la commune de Citry se trouve dans une zone escarpée et la couverture 4G n'est malheureusement pas optimale. Le déploiement d'un second site est indispensable pour apporter un seuil de « très bonne couverture ». Le second site est actuellement recherché. Le projet sera porté à la délibération du conseil.



AGENDA

Vous avez entre 12 et 18 ans ? La municipalité de Citry souhaite s'engager en faveur de la jeunesse, en proposant des activités et sorties. Il s'agit de déployer une offre d'activité pour les jeunes de Citry, en vous rendant acteurs de vos choix. Le contexte sanitaire actuel ne nous permet pas d'organiser de réunion dans un premier temps, mais rendez-vous sur le site Internet et la page Facebook de la Mairie de Citry pour nous faire part de vos envies via un formulaire en ligne !

Colis de Noël 2020 pour les personnes âgées

En raison de la crise sanitaire actuelle, les colis de Noël seront remis en main propre aux bénéficiaires par les membres du CCAS et dans le respect des gestes barrières.



Enquête et recensement national de la population 2021

6



La campagne débutera **le 21 janvier 2021** et s'achèvera le **20 février 2021**. Elle s'effectuera par internet ou par un formulaire papier. Pour tout renseignement, contacter Mr FEBVRE, Coordinateur INSEE, au 06 58 57 52 83.

INFORMATIONS

PRETS CADAL : accession et amélioration de l'habitat dans le 77

La municipalité de Citry veille à améliorer autant que possible les aménagements de voirie, contribuant en cela à l'augmentation de la valeur locative des maisons du village. Ce coup de pouce n'empêche pas chaque administré d'œuvrer à la bonification de son bien par des travaux d'aménagement. Des aides à l'accession, à la construction et à l'amélioration des logements sont proposées par les services du département en lien avec la Caisse Départementale d'Aide au Logement 77 et selon les conditions suivantes :

- Nouveaux montants et durée des prêt jusqu'à 15000 € sur 15 ans,
- Barèmes des ressources réévalués,
- Construction et Acquisitions : taux à 1 %,
- Agrandissement et amélioration : taux à 1,5 % sur le coût total des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge.

Pour de plus amples explications veuillez contacter directement la CADAL dont l'adresse vous est donnée ci-dessus.

CADAL

3 rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 MELUN

Hôtel du département
CS 50377
77010 MELUN cedex

01 60 65 94 88
01 64 87 95 07

Pour rappel : brûler à l'air libre des ordures ménagères, des déchets verts ou tout autre déchet est formellement interdit, quelle que soit la période de l'année et même dans un incinérateur individuel. Les contrevenants s'exposent à des amendes (article 84 du règlement sanitaire départemental et arrêté du préfet de région, 2010).

Les déchets verts (résidus de tonte, de taille, d'égamage...) doivent être apportés en déchetterie ou éliminés grâce aux poubelles vertes mises à disposition depuis 2019 (ramassage d'avril à fin novembre, chaque vendredi). Il est également possible de les valoriser sur place par le biais de paillage ou de compost (en recourant à des broyeurs).

Feux



Les travaux de bricolage et jardinage des particuliers pouvant engendrer une nuisance sonore sont autorisés aux horaires suivants (arrêté préfectoral n°19ARS41SE relatif aux bruits de voisinage en Seine-et-Marne, 2019) :

- du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Nuisances sonores



Il est également rappelé que les bruits domestiques (liés par exemple aux fêtes, anniversaires...) ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur répétition ou leur intensité (article R. 1336-5 du Code de la santé publique).

Le survol de Villaré par un drone durant les vacances d'été a suscité l'inquiétude des habitants.

De l'usage des drones

Même s'il s'agit d'un engin de loisir et de plaisir, certaines règles doivent être respectées pour l'utiliser en toute sécurité et dans le respect du droit à la vie privée.

- Le survol de l'espace public en agglomération et des personnes est interdit.
- Le survol d'espaces privés n'est autorisé qu'avec l'accord du propriétaire ; enregistrer des images de personnes permettant de les identifier constitue également une violation de la vie privée.



UN PEU D'HISTOIRE

Le général DE GAULLE, dont le cinquantième anniversaire de sa disparition a été célébré le 9 novembre 2020, a profondément marqué l'histoire du monde dans lequel s'ancrait la France.



Après avoir combattu courageusement lors du premier conflit mondial où il fut blessé et fait prisonnier, le colonel DE GAULLE dès 1940 développa un esprit de résistance en n'acceptant pas la défaite face à l'Allemagne victorieuse et la collaboration naissante entre les autorités françaises et allemandes. Son combat tout au long de la seconde guerre mondiale a favorisé la réintégration de la France dans le concert des nations.

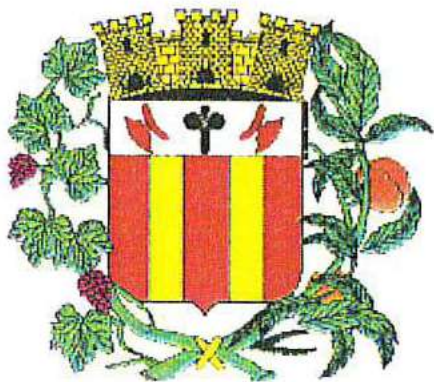
Ses actes politiques viseront à établir la grandeur de la République française en affermissant de nouvelles institutions politiques, en planifiant des voies économiques et industrielles modernes. Il prônera avec courage la voie de la décolonisation envers les pays d'Afrique. Soucieux de l'indépendance nationale dans le contexte de la guerre froide, il préconisa une Europe des nations impliquant la réconciliation avec l'Allemagne.

Sa vision personnelle du pouvoir, soutenue par son élection au suffrage universel et la rédaction de la constitution de la V^e République, est souvent critiquée par ses opposants. Après avoir surmonté la crise de mai 1968, il convoque l'élection d'une nouvelle assemblée qui lui amena une écrasante majorité.



Il démissionna en 1969 après la victoire du non au référendum qu'il avait promulgué pour une réforme des institutions. Les réformes qu'il propose tout au long de son engagement politique, anticipaient grandement sur les enjeux sociaux, culturels et politiques du moment. Personnage certainement clivant, il a su rassembler les français sur les grands projets qui contribuèrent à façonner la nation française.





MAIRIE DE CITRY

8

Place Gaston de Renty
77730 Citry
Tél : 01 60 23 60 27
mairie.citry@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi : 14h00 à 17h30
Vendredi : 14h00 à 16h30
Samedi : 9h00 à 12h00

Permanence du service Urbanisme de Citry :

Le samedi matin de 09h à 12h00

Bureau des solidarités :

Sur RDV, le mercredi de 18h00 à 19h30
et le samedi matin

Rédaction :
Thierry FLEISCHMAN

Publication : Estelle BESSAC

Impression : Mairie de Citry

Dépôt légal : 2020

Naissances

- MULLER Wendy, Brigitte, Sylvie 05/01/2020
- RAMIHARISON Stan, Joy, Arena 26/03/2020
- DEVILLERS Alheyne 06/04/2020
- HEURTELOUP Manon, Françoise, Dominique 02/06/2020
- BRIENNE Esteban, Philippe, Gérard 28/07/2020
- GOMES CA DA COSTA Victoria, Habanie 28/07/2020
- BOUTIER Marshall, Raphaël, Pascal 15/09/2020

Mariage

- GODRON Damien, Jacques, Daniel et
RIDEAU Christine, Annick, Fabienne 08/08/2020

Décès

- LETROU Christian, Charles 26/12/2019
- COTTRET Michel, Gérard 16/04/2020
- ANCIEUX Monique, Yvette
Epouse POMME 20/06/2020
- MAUROZ Michel, Henri 28/09/2020
- MOUISSET Camille, Marie, Louise
Epouse DAMON 27/10/2020

